nos adversaires opposent leurs objections coutumières :

« La liberté individuelle est atteinte. »

« L'esprit de famille est compromis. »

« L'entretien des enfants n'entre pas dans les attributions du pouvoir municipal. Ce dernier ne peut se substituer à la puissance paternelle. »

« Les cantines scolaires coûtent des sommes folles. »

La liberté individuelle est atteinte, disent les partisans du laisser faire, mais alors vous y avez atteinte des milliers de fois.

« Beaucoup d'enfants encore aujourd'hui ne reçoivent qu'une instruction stérile, au point de vue de l'intelligence; beaucoup d'autres ne reçoivent ni instruction ni éducation quelconque, soit que leurs parents n'y attachent aucun prix, soit que ceux-ci préfèrent les employer à des travaux incompatibles avec la fréquentation de l'école. Dans les deux cas, l'avenir de l'enfant est menacé et la société voit grandir dans son sein un être qui viendra peut-être quelque jour aider à la troubler, et qui, quoi qu'il arrive, lui fera honte.

Et la société, c'est-à-dire les pouvoirs publics, ne devrait pas intervenir sous prétexte que la liberté individuelle est menacée !

Depuis quand la liberté individuelle est-elle le droit de laisser faire le mal, de laisser mourir l'enfance de la faim ?

La vérité, c'est que vous avez violenté la liberté individuelle chaque fois que vous vouliez assurer vos intérêts de classe ; la vérité, c'est que vous criez à l'oppression chaque fois qu'au détriment de ces mêmes intérêts la justice est répartie entre un plus grand nombre d'individus.

» L'État, dit de Laveleye, croit pouvoir imposer au jeune homme le devoir de quitter son foyer, sa famille, son travail, de perdre dans les casernes ses plus belles années, de verser son sang et de n'obéir qu'à la volonté d'autrui ; il ose ainsi intervenir dans la vie d'un homme au point de modifier entièrement sa carrière et de lui ravir parfois sa position et sa moralité et il ne pourrait obliger l'enfant à s'instruire à devenir un homme bon et utile à ses semblables ; L'Etat pourrait établir l'impôt du sang et il n'aurait pas le droit d'imposer la bienfaisante conscription des lumières et de la civilisation !

» Quiconque soutiendrait pareille contradiction méconnaîtrait à la fois les règles du sens commun et le bien de ses semblables » (1)

L'intérêt individuel est précieux, mais il doit être subordonné à celui de la collectivité.

Voilà la conception exacte.

L'Etat a pour devoir de multiplier les garanties de sécurité et de moralité publiques.

L'intervention communale

C'est la substitution de l'autorité publique à l'administration privée, à l'autorité individuelle.

M. Buls lui-même arrive à cette conclusion quand il dit : « Je ne vois pas pourquoi nous donnerions des subsides au Cercle Le Progrès. Si notre intervention doit se borner à faire passer de l'argent de la caisse communale dans celle du Cercle Le Progrès, *autant vaut alors que la ville fasse la chose elle-même et directement.* Il est inutile de recourir à une société qui ne produit plus rien par elle-même. *Nous pourrions fort bien organiser nous-mêmes les distributions de soupe, pas n'est besoin alors de recourir à des tiers.*

. . . . . .

» Du moment où l'on nous dit que les recettes sont à peu près nulles et que notre intervention devra fatalement aller en augmentant pour remplacer les recettes qui ne se font plus, *nous n'avons pas à subsidier cette société, il est plus simple de nous substituer à elle.* »

La constitution d'un service public de l'entretien de tous les enfants s'impose donc.

C'est du socialisme, dira-t-on. Mais oui, et du meilleur, et c'est aussi et avant tout de l'humanité. Donner à manger aux petits qui ont faim, quoi de plus nécessaire, de plus élémentaire justice ! Créons des cantines scolaires ouvertes à toutes les petites bouches !

Un discours de Guesde

Récemment, Jules Guesde disait à la Chambre française, parlant sur la loi réformant l'impôt successoral :

« Ces cantines scolaires ne sont pas une invention socialiste, quoique ce soit le parti ouvrier qui, sur le terrain municipal, ait le premier songé à compléter l'instruction gratuite par l'entretien gratuit de l'enfance ouvrière.

« C'est à la bourgeoisie, à sa période révolutionnaire, qu'appartient cette idée ; elle remonte à 1793 ; à cette date, qui fait tellement peur aux bourgeois d'aujourd'hui, alors qu'elle a sauvé leur classe au siècle dernier.

» Si vous voulez renier ce legs et abandonner un de vos titres de gloire, tant pis pour vous, nous ramassons la réforme comme nôtre.

» Mais je ne puis supprimer l'histoire. Or, le 15 juillet 1793, Robespierre lut à la Convention, un plan d'éducation nationale, rédigé par Le Pelletier Saint-Fargeau, où on lisait : Bientôt la naissance d'un enfant ne sera plus pour vous une charge ; la République allègera ce fardeau ; la patrie élèvera tous les enfants, elle les nourrira, les vêtira. »

» Et le dispositif du décret portait. « L'éducation nationale instruction et entretien est la dette de la République.»

» Cette dette, vous en avez payé la moitié en instituant l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ; il s'agit aujourd'hui d'en payer l'autre moitié en assurant aux enfants à l'aide des cantines scolaires, le vêtement et la nourriture »

Et Jules Guesde concluait en réclamant l'intervention financière de l'Etat.

(*à suivre*).

Des Cellules, s.v.p.

Une nouvelle inquiétante s'est répandue hier dans tout Paris.

Le bruit courait que Mazas ne pourrait bientôt plus contenir tous les pensionnaires que le gouvernement est sur le point de lui adresser. L'importance de ce bâtiment, déjà énorme, ne serait plus en rapport avec les besoins sans cesse croissants de la société moderne.

La maladie du chantage prédant des proportions considérables, plusieurs notabilités scientifiques et médicales cherchent à en découvrir le microbe.

Est-il en bâton, Est-il à virgule ?

Nous le croyons plutôt en point d'interrogation.

Déjà, pendant les épidémies de choléra, on vit les hopitaux regorger de malades, réclamant un exutoire pour les nouvelles victimes.

Pourquoi ne construirait-on pas rapidement des baraquements en planches — provisoires, il faut l'espérer ! — qui serviraient à abriter les gens atteints du germe morbide, et privés, faute de place, d'une cellule en la prison à laquelle le général Mazas a malencontreusement donné son nom ?

PETITE CHRONIQUE

UN ENNEMI DES APÉRITIFS

Le maire de Bréal rappelle à tous ceux qui vendent à boire dans le bourg qu'il leur est interdit de le faire le dimanche, pendant les heures des offices et des vêpres. Bréal est en Ille-et-Vilaine, et le maire qui a pris cet arrêté original est un ancien soldat, le colonel de Berthois. Il aurait sans doute fait la grimace autrefois si, ayant ordonné à ses clairons de sonner le pas de charge pour entraîner ses soldats :

Y a la goutte à boire là-haut !

il aurait été bien étonné si le maire du village voisin était venu lui dire, le chapeau à la main :

— Pardon, monsieur ! Pas avant que les vêpres soient terminées.

Je n'insiste pas sur la forme même de l'arrêté.

« Tous ceux qui vendent à boire » n'est peut-être pas le dernier mot du beau langage. Mais ce soldat est habitué évidemment à la rude langue des camps, et il serait puéril de lui chercher la querelle que Gathoz cherche à Madelon dans les « Précieuses ». Il est préférable de se demander si la décision qu'il vient de prendre n'est pas pour me contenter les débitants d'abord et les consommateurs ensuite. J'entends dire que le farouche colonel, ennemi des franches lippées dominicales, se soucie de cela comme un crocodile d'une absinthe. Mais, enfin, il n'est pas défendu d'avoir soif pendant que le prêtre est à l'autel. La nature, sur ce point, a oublié de se mettre d'accord avec le rituel, et même en admettant que le colonel de Berthois ait voulu qu'il y ait désormais moins de monde dans les cabarets pour qu'il y en eût davantage dans les églises, on ne peut s'empêcher de songer au pauvre voyageur qui, arrivant à Bréal un dimanche matin, à l'heure des offices, ne pourra se rafraîchir que lorsque le prêtre aura prononcé « l'Ita missa est ».

Il est vrai que, de leur côté, les mauvais clients, ceux qui vont au cabaret uniquement pour y user les chaises et les cartes, ne seront pas fâchés autrement de l'application de l'arrêté de M. le maire. C'est pour eux un moyen tout indiqué de faire des économies.

— Patron, un piquet.

— Et avec ça ?

— On verra tout à l'heure. La messe n'est pas encore dite.

Et quand la messe sera dite, s'il filent à l'anglaise, qu'est-ce qu'on pourra bien leur dire ? Il leur sera vraiment trop facile d'invoquer l'arrêté du maire.

Sans compter que cet arrêté pourrait bien entraîner des incidents fâcheux. Voyez vous le sacristain oubliant un soir de renouveler sa provision pour les burettes et se présentant chez un débitant à l'instant même de l'introït.

— Vite, un litre de blanc à seize !

— Impossible ! l'office n'est pas achevé.

— Mais c'est pour le curé ! C'est pour la messe !

— Ma foi, tant pis pour le curé et tant pis pour la messe !... Je ne veux pas attraper de procès-verbal !

Voilà pourtant à quoi l'on s'expose en proscrivant avec l'intolérance du colonel Berthois l'apéritif aux heures des offices !

JEAN DES VIGNES.

Les Congrégations et le fisc

Le droit d'accroissement. — Le payement de l'arriéré et l'impôt annuel. — Ce que doivent les Congrégations religieuses.

Depuis le 1er janvier 1896, nous sommes entrés dans la seconde période de la campagne pour la perception du droit d'accroissement établi sur les Congrégations religieuses.

La première phase était celle devant laquelle les Congrégations ont été mises en demeure de payer l'arriéré qu'elles devaient pour la période de dix ans s'étendant de 1884 à 1894. Les sommes totales dues par elles de ce chef s'élèvent à 6,757,000 francs. Le délai de six mois qui leur était imparti est expiré depuis le 16 octobre dernier. Un certain nombre de Congrégations ont payé, la plupart par acomptes, en demandant des délais pour s'acquitter totalement. Ces délais ont été accordés. Mais le plus grand nombre des Congrégations n'ont pas payé et des poursuites ont été engagées et se continuent actuellement. Le fisc prend par voie de jugements des hypothèques sur les biens des Congrégations qui résistent et l'action judiciaire va se poursuivre jusqu'à complète terminaison.

La seconde phase dans laquelle nous venons d'entrer est celle de la perception des droits dûs pour l'année 1895. C'est une nouvelle législation qui est entrée en vigueur depuis le commencement de la présente année. Le droit d'accroissement ancien système qui se percevait ou du moins devait se percevoir au décès de chaque congréganiste et dans chacun des bureaux d'enregistrement dans le ressort lesquels se trouvaient des biens appartenant à la congrégation intéressée, est remplacé par un droit d'abonnement annuel perçu sur la valeur brute des biens des congrégations.

Les biens appartenant aux congrégations sont évaluées au total de 493 millions. Le droit annuel que doivent payer désormais les congrégations est d'un million et demi. Ce droit doit être payé dans les trois premiers mois de l'année qui suit celle à laquelle se réfère l'impôt.

Ainsi pour les 1,500,000 francs dus pour l'année, les congréganistes ont jusqu'au 31 mars pour payer. Ce n'est qu'à partir du 1er avril prochain qu'on saura si les congrégations qui refusent le paiement de l'arriéré résistent également au payement de l'impôt annuel.

DERNIÈRE HEURE

(*Par Service Spécial*)

L'EXPÉDITION DES ACHANTIS

Londres, 13 janvier.

Le *Morning Post* reçoit une dépêche de Kwiza, disant que le roi des Achantis a invité les indigènes des villages à se rendre à Kou nassi ; cela, croit-on, signifie que le roi a pris enfin la résolution de combattre les Anglais.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Paris, 13 janvier.

Le général de division Defrance, commandant le 1er corps d'armée est désigné pour présider en 1896 le comité technique d'état-major.

LE FROID

Tarascon, 13 janvier.

Le Rhône, pris sur les bords, charrie de gros glaçons.

Le canal de Beaucaire est entièrement gelé.

SINISTRES MARITIMES

Ajaccio, 13 janvier.

Le brick-goélette « Madeleine », ayant pour port d'attache Bastia, venant de Marseille, a été jeté à la côte par le travers de Calvi. Il avait relâché pendant la tempête dans ce port, mais ses amarres furent brisées et le navire partit à la dérive.

Tout l'équipage a été sauvé, sauf un marin qui était resté à bord.

Deux navires italiens ont fait naufrage à Pinarello. Il y aurait six noyés. Deux cadavres ont été retrouvés.

Un autre bateau italien a été jeté dans la rade de Santa-Manza.

UN DUEL

Paris, 13 janvier.

A la suite d'un article de la *Libre Parole* un duel au pistolet a eu lieu aujourd'hui entre le journaliste Viaud et M. Bloch, directeur de la manufacture d'allumettes à Trelaze. Deux balles ont été échangées sans résultat.

AU TRANSVAAL

Londres, 13 janvier.

Le *Daily Graphic* dit que la crise du Transvaal a mis en évidence l'isolement de l'Angleterre; il est clair qu'il faut faire quelque chose pour y remédier.

« Notre politique germanophile, dit le journal, a été une erreur, et les événements récents démontrent la nécessité pour l'Angleterre de rechercher l'amitié de la Russie, d'autant plus que celle de la France s'ensuivrait. »

Le *Morning Post* dit : « L'Angleterre doit sauvegarder la position qu'elle a dans le monde; chaque nation étant devenue une rivale pour nous, le moment n'est pas opportun pour chercher des amitiés; c'est la marine qui doit occuper toute notre attention. »

Londres, 13 janvier.

On télégraphie de Berlin au *Standard* :

« Le bruit court que l'impératrice Frédéric a envoyé des lettres à la reine Victoria et au prince de Galles expliquant la politique de l'empereur et assurant qu'il n'avait pas eu l'intention d'assombrir les dernières années de la vie de Sa Majesté par une guerre anglo-allemande. »

GRÈVE DE CANDIDATS

Bordeaux, 13 janvier.

La grève électorale continue à Bègles. Hier, devait avoir lieu l'élection pour remplacer les vingt-s pt conseillers municipaux démissionnaires à la suite des faits connus. Un certain nombre d'électeurs se sont présentés, mais aucun bureau n'a été constitué ; il n'y avait pas de candidat.

LES RAPATRIÉS

Port-Saïd, 13 janvier.

L'affrété *Notre-Dame-du-Salut* est parti pour Marseille avec 321 passagers dont 60 alités et 65 convalescents. Il y a eu quatre blessés.

PROMOTIONS

Paris, 13 janvier.

M. Bievelot, adjoint de 1re classe à Maubeuge (Nord) est désigné pour un emploi au ministère de la guerre.

M. Puitiaux, lieutenant au 54e d'infanterie est nommé instructeur à l'école militaire préparatrice de Montreuil-sur Mer, en remplacement du lieutenant Roig, promu capitaine.

LE BRAS DE CASERIO

Rome, 13 janvier.

La presse italienne se fait l'écho d'une histoire sensationnelle que nous reproduisons sans aucune garantie naturellement.

Il y a quelques semaines, un homme de Motta-Visconti, nommé Audizio, se tua d'un coup de revolver, dans les environs de Milan. On aurait trouvé chez lui un écrit par lequel il s'accuse d'avoir été l'instigateur de l'assassinat du président Carnot d'avoir poussé l'assassin au crime: le remords qu'il éprouve, dit-il, est trop grand pour être supporté.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 13 janvier.

Une nouvelle attaque des choans contre Mackallé a été brillamment repoussée. Les Choans ont subi de graves pertes. La garnison de Mackallé a pu reprendre les fontaines. Des miasmes se développent parmi les Choans.

M. VIGER A DOUAI

Paris, 13 janvier.

M. Viger, ministre de l'agriculture se rendra dimanche prochain à Douai, pour y procéder à l'inauguration de l'école pratique d'agriculture de Wagnonville.

M. Viger prononcera un grand discours et décernera la croix du Mérite agricole qui ont été accordées aux agriculteurs du Nord, à l'occasion du 1er janvier.

UNE RÉVOLTE A BORD

Ténériffe, 13 janvier.

Le steamer français, *Alexandre Bixio*, venant de la Martinique, a mouillé dans le port amenant de nombreux passagers dont deux cents Japonais. Ces derniers se sont révoltés près du port. L'équipage aidé par les passagers espagnols, a repoussé leurs attaques. Cinq Japonais et un Espagnol ont été blessés.

Le vaisseau arrivé dans le port, la révolte se renouvela. Le capitaine du steamer, le consul de France et l'agent de la Compagnie ont demandé des secours aux autorités espagnoles.

UNE EXPLOSION DE DYNAMITE

Cahors, 13 janvier.

Le sieur Laborie, propriétaire au Bourg, aperçut hier sur le rebord de sa fenêtre un objet métallique en forme d'étui, c'était une cartouche de dynamite ; il la saisit et essaya de l'ouvrir, mais aussitôt une explosion formidable se produisit et le malheureux fut relevé tout en sang par les voisins accourus au bruit.

L'infortuné Laborie a les doigts de la main droite brisés et de graves blessures à la main gauche et au visage.

La gendarmerie a ouvert une enquête, mais on n'a pu découvrir la provenance de cette cartouche ni dans quel but elle avait été déposée chez Laborie ; on ne connaît pas d'ennemis à ce dernier.

L'AFFAIRE DUPAS

Paris, 13 janvier.

Le commissaire Bernard s'est rendu ce matin à Sceaux, à l'imprimerie Charreyre fils, où il s'est livré à certaines vérifications nécessaires à l'instruction Dupas, vérifications qui ont donné les résultats attendus, aggravant considérablement le cas de Dupas, car on a retrouvé l'emploi de certaines sommes que Dupas se défendait d'avoir touchées. M. Charreyre a fait pour le compte de Dupas plusieurs travaux d'impression.

L'AFFAIRE LEBAUDY

Paris, 13 janvier.

M. Bernard, commissaire de police aux délégations judiciaires, continue aujourd'hui la levée des scellés au domicile de M. Max Lebaudy.

Ce matin, à dix heures et demie, M. Chiarisolo s'est présenté dans le couloir où se trouve le cabinet de M. le juge Meyer.

Il s'est fait connaître à l'huissier et a été introduit aussitôt dans le cabinet du juge.

— Je suis M. Chiarisolo, a-t-il dit au magistrat, et je viens me mettre à votre disposition.

M. Meyer a alors fait subir un long interrogatoire à M. Chiarisolo, et quand cet interrogatoire fut terminé, le juge lui déclara qu'il se voyait dans la nécessité de le mettre en état d'arrestation.

Paris, 13 janvier.

A deux heures et demie, Mme Saint-Cère, accompagnée de Me Félix Decori, chargé de la défense de M. Jacques Saint-Cère, s'est présentée à l'instruction afin d'obtenir l'autorisation de communiquer avec son mari.

Les scellés qui avaient été apposés hier par M. Leproust, chef de la première brigade des recherches, sur divers meubles chez Mme Séverine, boulevard Monimartre 14, ont été levés en présence de M. de Labruyère et le juge a passé plusieurs heures à dépouiller ces papiers ainsi que ceux provenant d'un immeuble sis rue Castellane où M. Max Lebaudy avait un pied-à-terre.

A 3 heures 1/2, M. Edouard Drumont est arrivé au Palais.

Il répondait à une invitation qui lui avait été adressée par M. le juge Meyer.

— Je viens, dit-il rapidement aux journalistes présents, à propos des affaires de Cesti et Séverine. Je dirai ce que je sais, ce n'est pas grand chose. Mais vraiment, dans tout cela, il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Paris, 13 Janvier.

Une perquisition a été opérée aujourd'hui dans les environs de Paris à Sceaux, par M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires. On en ignore encore les résultats.

Paris, 13 janvier.

Le juge Meyer a interrogé cet après-midi Chiarisolo qui lui a remis une lettre de Cesti reconnaissant la parfaite honorabilité de Chiarisolo et mettant hors de cause Labruyère et Séverine. Après l'interrogatoire, Chiarisolo, souffrant, a été conduit à l'infirmerie du dépôt.

Le juge a entendu à titre de témoin M. Marquis, ami de Chiarisolo qui a déclaré avoir mis en rapport Chiarisolo et Latour-Dumoulin, ami de Lebaudy.

Latour a demandé à Chiarisolo, moyennant une certaine somme de faire cesser la campagne dans un journal du matin contre Lebaudy.

Chiarisolo a accepté et y réussit.

Paris, 13 janvier.

M. Drumont a raconté au juge Meyer qu'au mois d'août, étant au Puys il reçut la visite de Cesti, disant qu'il venait de la part de Xau au propos de l'article de Séverine relatif à Lebaudy. Cesti lui dit à Drumont: Attaquez Lebaudy tant que vous voudrez mais tâchez qu'on me laisse tranquille. »

M. Drumont a ordonné à la *Libre Parole* de ne plus intervenir momentanément. Dans la discussion, tout en laissant à Séverine la liberté de ses articles, dans la *Libre Parole* il s'occupa de nouveau de Lebaudy en se plaçant du point de vue de l'égalité devant la loi, seulement, plus tard, de retour à Paris, M. Drumont, sur la demande de Séverine a ouvert une enquête sur les racontars mis en circulation.

Mais, en présence des contradictions il y renonça.

Nous répondons, soit par le journal sous la rubrique Petite Correspondance, *soit par lettres particulières, à toutes les demandes de renseignements qui nous sont adressées par nos abonnés.*

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

(*De nos correspondants particuliers*)

UNE CHUTE MORTELLE

Douai, 13 janvier.

Un terrible accident vient de mettre en deuil une famille de Quérénaing.

M. Louis Jacquemart, né le 5 juillet 1892 dans cette commune, sous-chef artificier au 27e régiment d'artillerie, revenait du travail au polygone de Douai, lorsqu'il tomba si malheureusement d'une fourragère sur laquelle il était monté, qu'il se fit une fracture à la base du crâne.

Relevé sans connaissance, il fut transporté dans une voiture d'ambulance à l'Hôtel-Dieu ; le sang lui coulait par les oreilles, et dans la soirée, une hémorrhagie se produisit par la bouche.

Malgré les soins les plus empressés des médecins-majors, qui n'avaient pas quitté son chevet, le malheureux sous-officier est mort des suites de cet accident.

DANS LES CHARBONNAGES

Carvin, 13 janvier.

Le bruit a circulé ces derniers jours dans le bassin houiller du Pas-de-Calais qu'un mécontentement régnait parmi les ouvriers des charbonnages de Carvin, Meurchin et Ostricourt, ou, disait-on, les ouvriers étaient sur le point de se mettre en grève.

Renseignements pris, nous pouvons affirmer que rien de semblable n'existe, le calme le plus complet règne aux mines de Carvin et de Meurchin ; toutefois on signale quelques plaintes aux mines d'Ostricourt, ou nombre d'ouvriers se plaignent de l'insuffisance des salaires.

A cet effet une réunion a été tenue dimanche soir à Oignies, au cours de laquelle sur l'indication de M. Evrard, secrétaire général du syndicat, lequel a plutôt fait appel à la conciliation, une délégation a été désignée avec mission d'aller présenter les doléances des ouvriers à M. Buchet, agent général des mines d'Ostricourt.

Nous espérons que celui-ci tout en tenant compte des difficultés qu'il rencontre dans son exploitation saura dans la mesure du possible, donner satisfaction aux ouvriers.

UNE MINE EN FEU

Liévin, 13 janvier.

Une des plus belles veines à charbon des puits n° 1 et 5 des mines de Liévin, donne de sérieuses inquiétudes.

Des échauffements importants sont signalés et sur plusieurs points tout travail est devenu impossible. Pour procéder au murage nécessaire pour étouffer le feu on réclame les ouvriers les plus habiles.

La situation est grave et chacun se demande ce qu'en pense et ce que fait le délégué mineur ?

Espérons que celui-ci saura faire son devoir.

UNE GRÈVE AU TISSAGE MASSON

Roubaix, 13 janvier.

Ce matin, à 9 heures, une grève s'est déclarée au tissage Charles Masson, Grande-Rue.

Les ouvriers tisserands, au nombre de 80, dont 30 femmes, ont tous abandonné le travail et sont allés se réunir au local *La Paix*, où une délégation fut choisie pour aller trouver le patron et lui exposer les réclamations des grévistes.

La principale réclamation formulée est le renvoi d'un ouvrier qui, d'après le dire des grévistes, remplit en quelque sorte un rôle de mouchard et est cause que plusieurs tisserands ont été congédiés de l'usine. Si la grève dure, nous ferons connaître plus intimement à M. Masson ce qu'est l'individu pour lequel quatre-vingt ouvriers ont quitté le travail. Espérons que nous n'aurons pas à le faire et que le patron donnera complète satisfaction à ses ouvriers.

Les ouvriers demandaient aussi que l'on mette un monteur de chaînes en plus, afin de ne plus perdre de temps quand leurs rouleaux sont finis. Les comptes de la semaine arrêtant le vendredi à midi, ils ont demandé à ce qu'ils n'arrêtassent que le vendredi soir.

Sur ces deux derniers points, ils ont obtenu complète satisfaction.

Vers dix heures, la délégation est allée rue des Lignes, au domicile de M. Charles Masson. Le patron n'étant pas chez lui, les délégués sont partis à l'atelier, Grande-Rue. Là, non plus, ils n'ont vu personne

Dans l'après-midi la délégation est retournée au tissage où elle a pu parler au directeur qui, comme nous le disons plus haut, leur a promis satisfaction sur deux points mais qui a nettement refusé de congédier l'ouvrier pour lequel la grève s'est déclarée.

Quand les délégués sont retournés au local « La Paix » où les grévistes étaient réunis, la continuation de la grève a été votée à l'unanimité après que la réponse du directeur fut connue.

Les choses en sont là.

FEUILLETON N° 3

LE ROMAN DE JULIENNE

PAR

Max. *ROCHAMBEAU*

I

Tout ce drame qui succédait à une saynette d'amour n'avait pas duré dix secondes.

En entendant le cri, plusieurs excursionnistes étaient accourus.

M. Vallat était terrifié, comme affolé. Gilbert se précipitait vers l'ouverture de l'abîme; le guide-chef, bondissant, l'arrêta avec son bâton :

— Malheureux! Attendez! retenez-le vous autres! nous allons essayer le sauvetage... Mais...

Et l'homme qui connaissait sa montagne secoua la tête.

Il semblait dire qu'on essaverait de tout, bien inutilement. Par conscience cependant il fallait essayer.

Le précipice où Julienne venait de disparaître s'ouvrait en forme de large fissure irrégulière bordée de rares arbrisseaux rabougris et de roches tranchantes.

Les arbrisseaux ne tenaient pas assez au sol pour qu'on put s'y suspendre en tentant descendre dans le gouffre; ils plongeaient leurs racines dans une terre molle apportée là par la fonte des neiges. Quant aux rochers glissants qui formaient une ceinture au sombre entonnoir, la main n'y trouvait pas un point d'appui.

Certains arbrisseaux cependant pouvaient se trouver engagés solidement dans quelques fissures du roc et ainsi offrir un centre de résistance; mais il fallait découvrir lesquels, ne pas s'engager sans tâtonnements.

Pour les guides, Julienne était perdue On descendit chercher à l'auberge du Pic-Gris des cordes pour tenter le sauvetage. Pendant ce temps on retenait M. Vallat qui voulait aller rejoindre sa fille Julienne et dont le désespoir était affreux.

Il murmurait des mots sans suite, objurguait les gens, les suppliant de le laisser mourir aussi lui; et il mêlait des malédictions à ses supplications.

Gilbert Larcher, après le premier mouvement presqu'inconscient vers le gouffre, s'était repris. Il était disposé à jouer sa vie pour Julienne car il n'était pas loin de s'accuser de la catastrophe. L'idée de se risquer pour celle qui était enlevée au moment où elle lui donnait un témoignage d'affection ne l'effrayait pas; mais il s'armait de sang-froid pour sacrifier sa vie utilement.

Il s'approcha et appela Julienne, mais c'était folie de l'appeler, on n'eut pas entendu sa plainte; le bruit de l'eau qui roulait dans la fondrière, de l'autre côté du sentier, étouffait tout autre bruit, on ne percevait qu'un grondement d'onde roulant de roc en roc et répercuté par de sourds échos.

— Pauvre! dit le guide-chef, si elle n'a pas été arrêtée par quelque pointe de rochers dans l'intérieur, l'eau l'emportera; on retrouvera le corps en lambeaux au Plateau Vert, à moins qu'elle ne soit emportée jusque dans la vallée.

Les touristes ne pouvaient entendre sans frémir ce funèbre itinéraire du corps meurtri de Mlle Vallat et l'on se regardait la pâleur au front. Plusieurs femmes allaient s'évanouir. Les plaintes et les cris du père redoublaient et faisaient mal. Gilbert ne prenait point part à cette désolation stérile ; ses yeux sondaient la profondeur du précipice empli d'ombre ou l'on ne pouvait rien distinguer.

Les ascensionnistes qui s'étaient détachés du groupe pour aller chercher à l'auberge des engins de sauvetage revinrent bientôt avec des cordes des échelles et des torches.

— Pardon, Messieurs, fit Gilbert Larcher avec une intrépidité froide, c'est moi qui descendrai là. Attachez-moi une corde autour du corps et ne craignez rien. J'aurai la force nécessaire pour ramener Mlle Vallat.

— Monsieur, fit le guide-chef, je connais mon devoir et c'est à moi d'essayer. Cependant vous êtes jeune et solide et nous ferons peut-être de bonne besogne à nous deux.

Et pendant que deux guides appareillaient leur chef pour le sauvetage, d'autres s'empressaient autour de Gilbert Larcher.

Il l'attachèrent solidement à la corde au bout de laquelle s'étendait transversalement un madrier de sapin. Gilbert s'assit sur le madrier en tenant devant lui la corde des deux mains. Il ne se dissimulait pas le péril. Les guides l'en avisèrent encore une fois brièvement, car on n'avait pas de temps à dépenser en paroles.

Pour toute réponse, Gilbert s'avança vers l'ouverture s'y laissa glisser il eut une rapide vision de ce qu'il laissait derrière lui, ses amis et surtout son bon aïeul, M. Antoine Laroche, qui arrivait à Thoune en ce moment peut-être et qui pouvait apprendre ce soir même sa mort tragique. Mais il entendit en même temps les sanglots déchirants du père Vallat qu'on maintenait toujours mais qu'on ne parvenait pas à entraîner derrière les rochers pour le soustraire à une scène cruelle, si l'on ne ramenait que le cadavre de sa fille.

Gilbert prit la torche qu'on lui tendait ; les homme saisirent les cordes d'une poigne ferme et Gilbert Larcher se laissa glisser par l'ouverture aux déchiquetés, tandis que l'autre côté de la fondrière le guide-chef en faisait autant.

D'abord Gilbert ne vit rien ; le bruit de l'eau l'assourdit ; il se sentit trembler malgré son courage et par un mouvement instinctif, il se retenait aux branches des arbrisseaux qui cédaient entraînant avec elles de la terre et des pierres qui l'aveuglaient en s'éboulant.

Il ne pouvait tenir droit sa torche qui s'éteignit bientôt en frolant les parois.

L'eau par larges gouttes se projetait jusqu'à lui et inondait son visage.

Il désespéra.

Outre la corde attachée à sa ceinture se déroulait lentement, il en tenait de sa main gauche une autre plus frêle qui devait servir à faire les appels dès qu'il se trouverait dans la nécessité de remonter.

Son flambeau éteint, il fit le signal d'appel et presqu'aussitôt il retrouva la lumière du jour, honteux de sortir si vite, sans pouvoir donner aucune indication ; mais il eut le rapide sentiment de cette situation et pour ne paraître avoir été apeuré dès le début de sa périlleuse tentative il dit aux guides dès qu'il les aperçut :

— Ne me remontez pas si haut, ma torche s'est éteinte... donnez-moi une lanterne, et redescendez-moi.

Il était maintenant familiarisé pour ainsi dire avec l'abîme, il gardait sa lumière vacillante, que l'humidité faisait grésiller, des heurts de toutes ces branches ; il se sentait descendre lentement, portant les yeux autour de lui ; la moindre forme se dessinant dans l'ombre des parois parmi les fissures et les végétations le faisait tressaillir d'espoir.

Il appelait Jeanne Vallat, mais sa voix se perdait dans le grossissement du grondement des ondes. Il frémissait pour elle, pour lui devant cette épouvantable mort qui l'entourait et l'étreignait.

Parfois malgré lui il fermait les yeux.

Cependant au dehors, les hommes qui tenaient les cordes étaient horriblement inquiets. On ne respirait plus en voyant se prolonger le séjour de Gilbert dans le précipice et les minutes en ce moment pour eux étaient décuplées

Ils se demandèrent le cœur serré, s'ils de devaient pas le ramener à eux. bien qu'il ne fit aucun appel. Etait-ce encore un homme vivant qu'ils tenaient en ce moment au bout des cordes de l'auberge.

Une pierre, un fragment de rocher l'eau envahissante qui tombait en écumante cascade, le manque d'air, un choc de la tête contre les rocs avaient pu causer la mort de Gilbert Larcher

Ils furent surpris tout à coup de ne sentir aucun poids. Les cordes tout à l'heure tendues fléchissaient dans leurs mains.

Est-ce que la ceinture s'était dénouée et Gilbert avait-il roulé lui aussi au fond de l'abîme.